



VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

PUBLIÉ LE 14/12/2023 - MIS À JOUR LE 27/08/2024

Création d'un comité scientifique temporaire pour analyser l'usage des analogues du GLP-1

Actualisation du 07/05/2024

Le CST Analyse de l'usage des analogues GLP-1 a été prolongé jusqu'au 16 juin 2025

Afin de poursuivre le travail initié sur l'utilisation d'Ozempic et des autres médicaments de la classe des analogues du GLP-1, nous créons un comité scientifique temporaire (CST) consacré à l'usage des analogues du GLP-1.

Depuis plus d'un an, nous notons que l'utilisation d'Ozempic s'intensifie en France et dans le monde, pour le traitement du diabète de type 2 insuffisamment contrôlé ou dans l'obésité, et parfois en dehors de ces indications. Ce constat nous a rapidement conduits à associer la Cnam au dispositif de surveillance que nous avons mis en place.

Cette surveillance active de l'utilisation d'Ozempic, dans et hors de son autorisation de mise sur le marché (AMM), a mis en lumière le besoin d'étudier l'ensemble de la classe des analogues du GLP-1 (aGLP-1). Les tensions d'approvisionnement qui durent depuis plusieurs mois tant pour Ozempic que pour Victoza ou Trulicity, et plus largement les aGLP-1, ont renforcé la nécessité d'une réflexion approfondie.

Nous créons aujourd'hui un comité scientifique temporaire, dont l'objectif est notamment de :

- Dresser un état des lieux de l'utilisation des aGLP-1, que ce soit dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché (AMM), ou en dehors de leurs AMM
- Déterminer les risques associés à la prise de ces médicaments
- Elaborer des recommandations pour leur utilisation en cas de difficulté d'approvisionnement.

Ce comité multidisciplinaire est composé de membres nommés pour 6 mois et choisis en raison de leurs compétences et de leur représentativité dans les domaines de la médecine générale, de l'endocrinologie-diabétologie, de l'obésité, de la pharmacie, de la psychologie et de la sociologie ainsi que des représentants d'associations de patients ou d'utilisateurs du système de santé. Il pourra mener des auditions afin d'alimenter ses travaux.

Des représentants de la Haute Autorité de santé, de la Direction générale de la santé et de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie assisteront aux séances du comité.

La première réunion aura lieu le 19 décembre 2023.

Les médicaments de la classe des analogues du GLP-1

Les médicaments de la classe des analogues du GLP-1 contrôlent la glycémie en se fixant sur les récepteurs de l'hormone GLP-1 (glucagon-like peptide-1), hormone qui régule le taux de glucose sanguin et l'appétit. Leurs indications sont, selon les médicaments, le traitement du diabète de type 2 insuffisamment contrôlé ou le contrôle du poids dans un contexte d'obésité.

Les médicaments commercialisés en France sont :

- Ozempic (semaglutide),
- Byetta (exenatide),
- Trulicity (dulaglutide),
- Victoza (liraglutide),
- Saxenda (liraglutide),
- Xultophy (liraglutide/insuline dégludec).

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 07/05/2024

Décision DG n° 2024-195 du 23/04/2024 -
Modification du Comité scientifique temporaire
« Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à
l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 14/12/2023 - MIS À JOUR LE 07/05/2024

Décision DG n° 2023-192 du 14/12/2023 -
Création d'un Comité scientifique temporaire «
Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à
l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS



PUBLIÉ LE 01/03/2023 - MIS À JOUR LE 25/04/2024

Ozempic (sémaglutide) : un médicament à
utiliser uniquement dans le traitement du
diabète de type 2

SURVEILLANCE

PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 23/09/2022 - MIS À JOUR LE 03/10/2024

Diabète de type 2 et tensions
d'approvisionnement : conduite à tenir pour la
prescription des analogues du GLP-1

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS